

que, 12 ½ p. 100; tarif intermédiaire, 20 p. 100 et tarif général, 22 ½ p. 100.

Il n'y a pas eu d'augmentation de droits sur les briques importées, depuis le 1er septembre 1930.

ACHATS DE HOUILLE POUR LES CASERNES DE LA
GENDARMERIE À CHEVAL À PRINCE-ALBERT

M. TOTZKE demande:

1. Qui fournit le charbon aux casernes de la gendarmerie à cheval à Prince-Albert?
2. Quel est le prix payé pour ledit charbon?
3. A-t-on demandé des soumissions?
4. Dans l'affirmative, qui a envoyé des soumissions et quel était le prix de la soumission dans chaque cas?
5. Si non, le département demandera-t-il des soumissions?

L'hon. M. GUTHRIE (au nom du ministre des Travaux publics):

1. La McDiarmid Lumber Co. Ltd.
2. \$8 la tonne.
3. Oui.
4. La McDiarmid Co. Ltd., seule soumission reçue.
5. Répondu sous les numéros 3 et 4.

BUREAU DE POSTE D'ESCUMINAC.—ENTREPRISE DU
COURRIER

L'hon. M. MARCIL demande:

1. Le bureau de poste d'Escuminac-Est, comté de Bonaventure, a-t-il été fermé et pour quel motif?
2. Le contrat postal détenu par A. W. Richardson pour ce bureau a-t-il été annulé, et le ministère des Postes a-t-il l'intention de donner trois mois de salaire à l'entrepreneur en compensation de l'annulation de son contrat?
3. Qui a recommandé de faire ces changements?
4. Des plaintes ont-elles été portées contre ce bureau et quelle en était la nature?
5. A-t-on reçu des requêtes demandant d'ouvrir un bureau dans cette localité, et de qui?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Des instructions ont été données pour la fermeture le 1er juin 1931, vu le peu d'utilité de ce bureau.
2. Oui; non, le contrat expire le 30 juin 1931.
3. Le surintendant régional du service postal, Québec.
4. Oui; des accusations d'ingérence politique.
5. Non.

RÉSERVES INDIENNES DU SAGUENAY ET DE LA
RIVE NORD.—GRANDE ROUTE

M. CASGRAIN demande:

1. Quel a été le montant total d'argent dépensé l'année dernière pour réparer, améliorer et maintenir les divers chemins, routes et ponts qui se trouvent dans les limites des réserves indiennes du comté de Saguenay, et sur la rive Nord du fleuve Saint-Laurent?

[L'hon. M. Ryckman.]

2. Où lesdites sommes ont-elles été dépensées, et quel montant a été dépensé dans chaque cas?
3. Le Gouvernement entend-il dépenser quelque argent, cette année, pour les mêmes fins?
4. Où lesdites sommes seront-elles dépensées?
5. Combien à chaque endroit?

L'hon. M. MURPHY (ministre de l'Intérieur et surintendant général des Affaires indiennes):

1. \$4,698.97.
2. Réserve des Sept-Iles, \$699; Réserve de Bersimis, \$3,999.97.
3. Non.
- 4 et 5. Répondu sous le numéro 3.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.—PROGRAMME
DE DRAGAGE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

M. CASGRAIN demande:

1. Quel programme de dragage le ministère des Travaux publics entend-il exécuter durant l'été et l'automne de 1931, dans la province de Québec?
2. Où ces travaux seront-ils exécutés?
3. Qui les a recommandés?
4. Quels sont les numéros et les noms des dragages dont on se servira pour lesdits travaux?
5. Quand ces travaux commenceront-ils?

L'hon. H. A. STEWART (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, cette question, dans sa forme actuelle, est antiréglementaire, vu que le ministre des Travaux publics met à l'épreuve divers programmes de temps à autre. Je propose que cette question soit retirée.

M. CASGRAIN: Je désirerais savoir quand ces travaux seront entrepris et où?

L'hon. H. A. STEWART: Je ne puis donner aucun renseignement à mon honorable ami. Comme je l'ai dit, le programme est à l'état d'expérience.

M. L'ORATEUR: Je maintiens l'objection de l'honorable ministre des Travaux publics, c'est-à-dire que la question, telle qu'elle est posée, est antiréglementaire. Elle doit être retirée.

"QUAIS DE L'ÎLE AUX COUDRES".—GARDIEN DU
PHARE

M. CASGRAIN demande:

1. Qui a été nommé gardien de phare du "quai de l'île aux Coudres"?
2. Combien de candidats ont demandé cet emploi?
3. Quelques-uns des candidats étaient-ils des vétérans?
4. Dans l'affirmative, et s'ils n'ont pas obtenu l'emploi, pour quel motif?

L'hon. M. CAHAN (au nom du ministre de la Marine):

1. M. Joseph Pedneault.
2. Quinze.
3. Oui, un.